

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 50/92

Concerne : Révision de la Convention du 1er avril 1976 - Centre
d'instruction de la région Ouest (ci-après CRIO) - Aubonne.

La commission formée de M. Michel Crottaz (absent)*;
M. André Piguet, M. Claude Previdoli, M. Charles Schmid et
M. Jean-Louis Maytain (rapporteur) s'est réunie le 24 février
1992. M. André Meylan, municipal responsable du préavis, a
assisté à cette séance et nous le remercions.

La commission a étudié attentivement ce préavis. Elle s'est
attardée plus particulièrement à l'étude des articles modifiés.
Les informations complémentaires données par M. Meylan nous ont
convaincus que cette révision n'impliquera aucune charge
financière supplémentaire pour la commune. Le nouveau texte est
plus précis et tient compte de l'évolution du CRIO pour intégrer
les 107 communes en son sein. Il élimine les articles n'étant
plus d'actualité.

En conclusion, la commission unanime vous propose, Monsieur le
Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir
prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 50/92 concernant la
révision de la Convention du 1er avril 1976
- Centre d'instruction de la région Ouest
(ci-après CRIO) - Aubonne,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier
cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du
jour,

* lors de la première séance

DECIDE

d'approuver, sous réserve de la ratification par le conseil d'Etat du canton de Vaud, les modifications des articles premier, art. 2 (abrogé), art. 4, art. 6 (abrogé), art. 8, art. 9, art. 10, art. 11, art. 12, art. 14, art. 15, art. 21 et art. 23 de la Convention du 1er avril 1976.

Prangins, le 27 février 1992

La commission :

M. Michel Crottaz

M. André Piguet

M. Claude Previdoli

M. Charles Schmid

M. Jean-Louis Maytain (Rapporteur)

HC

[Signature]

Previdoli

Ch. Schmid

[Signature]